

POINT SUR LES NEGOCIATIONS DANS LA BRANCHE CHIMIE

Depuis l'échec des négociations salaires 2023 dans la branche, et face au refus de France Chimie de commencer à prendre en compte la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis des années, une intersyndicale s'est mise en place sur la base d'une revendication claire indiquant que nous ne sommes pas prêts à passer à autre chose et ne disposons d'aucun autre mandat que celui de trouver un accord sur les minima de branche.

Toutes les réunions ne portant pas sur ce sujet (CPPNI, SPP, CPP, CPNE) ont donc été annulé ou se sont déroulées sans aucune validation des différents budgets nécessaires au bon fonctionnement de la branche.

Faisant suite à l'augmentation mécanique du SMIC de 2,22% au 1^{er} mai 2023, France Chimie a proposé de transformer la réunion du Groupe Technique Paritaire programmé le 03 mai 2023 portant sur la structure de rémunération en réunion de la CPPNI dans le seul but de ramener les premiers coefficients de la grille au niveau du SMIC conformément aux préconisations de l'article L2241-10 du Code du Travail.

France Chimie entame cette réunion par une déclaration ayant pour but de nous proposer d'ouvrir une négociation sur l'ensemble de la structure de rémunération, qui comprend à la fois les classifications et la façon dont les minima de branche y sont associés et calculés.

L'accord de classification de 1978 est largement pointé du doigt comme étant obsolète et responsable de tous les maux.

On nous explique également un tassement de la grille notamment sur l'avenant 1 lié à la mise en place du complément de salaire en 2006 qui pour rappel devait être temporaire. C'est donc bien France Chimie qui a utilisé à outrance le complément de salaire depuis maintenant 17 ans pour ne pas augmenter de manière linéaire l'intégralité des coefficients de la branche et éviter d'appliquer la totalité des augmentations des NAO sur certaines primes des coefficients du bas de la grille.

France Chimie indique que notre demande unanime de supprimer ce complément entrainerait une augmentation de la valeur du point de 64% ... qu'ils n'auront jamais de mandat !!! Ils avouent donc par cette déclaration qu'ils ont économisé 64% sur les salaires depuis le décrochage de la valeur du point par rapport au SMIC. Mais dans ce sens cela ne les as jamais dérangés.

Ils ne cachent même plus leurs intentions sur la nouvelle structure salariale qu'ils veulent imposer : mise en place de critères classants, fin de la valeur de point unique, fin des changements automatiques de coefficients liés aux diplômes pour ne citer que ceux-là.

Toutes ces idées contre lesquelles nous nous battons depuis des années.

Faisant miroiter la carotte du passage à un barème unique base 35h si le changement de système aboutit, France Chimie entend entraîner l'ensemble des Organisations Syndicales vers ce qui pourrait bien ressembler à la liquidation de notre Convention Collective.

Pour justifier la remise en cause de la structure salariale, il nous est même opposé la signature de l'ANI par notre Confédération. Il sera peut-être utile à l'occasion de leur rappeler la définition et notre conception du mot fédéralisme.

Alors qu'une proposition d'accord NAO à 4% d'augmentation (2% au 1^{er} janvier et 2% au 1^{er} avril) avait été rejeté par l'ensemble des Organisations Syndicales en début d'année, voilà qu'ils nous proposent maintenant 4,1% (1,8% décision unilatéral de France Chimie au 1^{er} janvier et 2,3% de proposition au 1^{er} mai) soumis à signature étant précisé qu'aucune mesure unilatérale ne serait prise dans le cas contraire.

La prise d'otage touche à son comble lorsque France Chimie déclare dans un mélange d'arrogance et de mépris que l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés de la branche ne pourra passer que par cette négociation et rien d'autre.

Il y a pourtant urgence sur la question du pouvoir d'achat compte tenu de la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie et FO entend bien quant à lui continuer de demander son augmentation pour les salariés de la branche qui ne peuvent attendre la signature d'un hypothétique accord sur les classifications pour remplir leur frigo.

Un bras de fer est donc engagé par France Chimie qui entend bien laisser dériver le système actuel pour justifier la liquidation de nos garanties collectives.

La révision des classifications et de la structure des rémunérations de branche ne pourront pas se faire non plus suivant les seules revendications patronales.

Pour finir, certaines Organisations Syndicales sont tentées pour débloquer la situation de demander la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire.

Pour rappel, la Commission Mixte Paritaire avait conduit en 2006 à la mise place du complément de salaire, solution qui 17 ans plus tard est la problématique principale de la structure salariale de la branche.

FO n'attend rien quant à lui de l'intervention du gouvernement sur ces questions, bien au contraire !